

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de la prévention des risques

**Avis relatif aux accords multilatéraux signés par la France,
en vigueur dans le transport routier et ferroviaire des marchandises dangereuses**

NOR : DEVP0913404V

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Au 15 juin 2009

**1. Accords signés dans le cadre de l'accord européen relatif au transport international
de marchandises dangereuses par route (ADR)**

NUMÉRO	LIBELLÉ de l'accord	PAYS initiateur	DATE limite
M 165	Tailles des colis de quantités limitées applicable à l'hypochlorite en solution (ONU 1791) GE III	Royaume-Uni	12/11/09
M 166	Transport de briquets et recharges pour briquets (ONU 1057)	Autriche	31/12/09
M 167	Transport de récipients de faible capacité (jusqu'à 120 ml) contenant du gaz (ONU 2037)	Autriche	31/12/09
M 180	Transport de divers gaz de la classe 2 venant des U.S.A. par rapport au 1.1.4.2	Belgique	01/06/11
M 185	Application en dérogation du 1.1.4.2.1 pour le transport de matières de la classe 9	Royaume-Uni	01/07/09
M 190	Transport de caloducs contenant de l'ammoniac anhydre	France	31/03/13
M 191	Formation requise pour le transport de matières et de marchandises de la classe 1, division 1.4S	Suède	30/06/09
M 195	Dérogation à la disposition spéciale 653 de l'ADR pour le transport de petits récipients d'azote comprimé (ONU 1066)	Allemagne	31/12/10
M 199	Concernant le chapitre 1.10 de l'ADR relatif au transport de matériel animal	France	31/12/10
M 200	Transport de prototypes de grands assemblages de batteries au lithium (ONU 3090)	France	31/12/09
M 201	Unités mobiles de fabrication d'explosifs (MEMU)	France	30/06/09

NUMÉRO	LIBELLÉ de l'accord	PAYS initiateur	DATE limite
M 202	Formation des conducteurs	France	31/12/13
M 203	Transport de chlorosilanes dans des récipients sous pression	Belgique	31/12/12

2. Accords signés dans le cadre du règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID)

NUMÉRO	LIBELLÉ de l'accord	PAYS initiateur	DATE limite
RID 4/2004	Taille des colis de quantités limitées applicable au n° ONU 1791 (hypochlorite en solution) GE III	Royaume-Uni	12/11/09
RID 1/2005	Transport de récipients de faible capacité contenant du gaz (cartouches à gaz) du n° ONU 2037, ayant une capacité ne dépassant pas 120 ml	Autriche	31/12/09
RID 4/2007	Transport sous plaque orange de wagons citernes ayant une capacité inférieure à 3 000 litres	Allemagne	05/12/12
RID 4/2009	Apposition du panneau orange sur les wagons porteurs utilisés en trafic ferroutage	France	31/12/13

Le sous-directeur des risques accidentels,

J. LELOUP